



(19)

Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

EP 0 876 961 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
11.11.1998 Bulletin 1998/46

(51) Int Cl. 6: B65D 1/24

(21) Numéro de dépôt: 98201326.0

(22) Date de dépôt: 23.04.1998

(84) Etats contractants désignés:  
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE  
Etats d'extension désignés:  
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 29.04.1997 BE 9700390

(71) Demandeur: D.W. PLASTICS, naamloze  
vennootschap  
3740 Bilzen-Beverst (BE)

(72) Inventeur: Isenborghs, Francis Jean Noel  
1350 Jauche (BE)

(74) Mandataire: Debrabandere, René  
Bureau De Rycker sa  
Arenbergstraat 13  
2000 Antwerpen (BE)

### (54) Harasse pour bouteilles

(57) Harasse pour bouteilles, qui comprend un fond (1), des parois latérales dressées (2) et des éléments de séparation dressés (3) qui forment des comparti-

ments (4) pour des bouteilles (5), caractérisée en ce qu'elle est munie d'au moins un petit bac (10) situé à l'extérieur des compartiments précédés (4) destinés à des bouteilles (5).

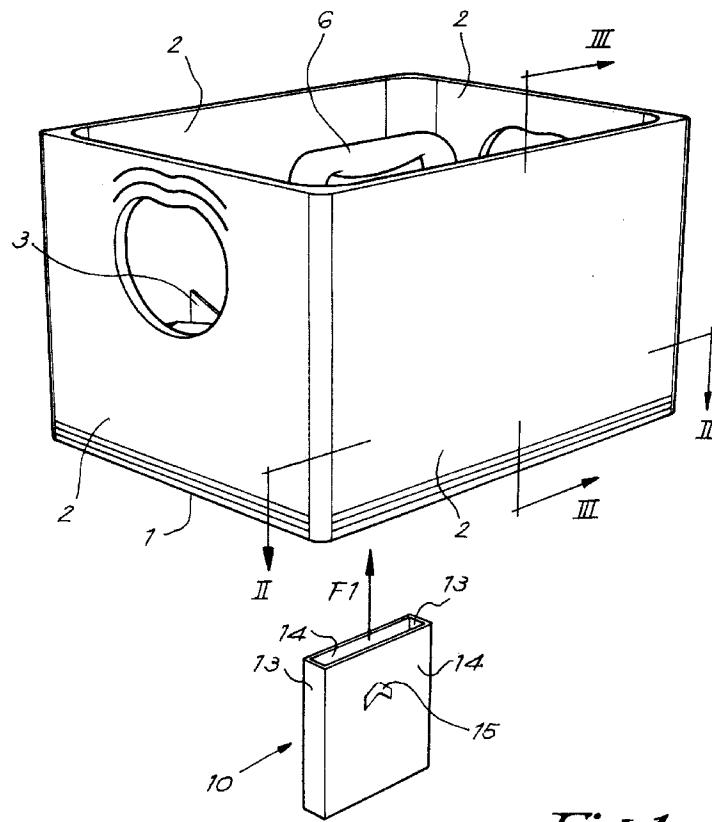


Fig. 1

EP 0 876 961 A1

## Description

La présente invention concerne une harasse pour bouteilles, qui comprend un fond, des parois latérales dressées et des éléments de séparation dressés qui forment des compartiments pour des bouteilles.

Pour stimuler la vente de boissons, on offre comme cadeau lors de l'achat d'une harasse, toutes sortes de petits objets utilitaires, de gadgets et/ou de bricoles, par exemple des dessous-de-bouteille ou analogues ou encore des CD.

Dans les harasses existant à l'heure actuelle, on ne prévoit aucun espace spécifique pour des objets ou des gadgets de ce type, si bien que ces derniers sont simplement placés par-dessus les bouteilles en y étant éventuellement collés à l'aide d'un ruban adhésif.

Ainsi, on peut facilement les retirer de la harasse et, surtout dans les grandes surfaces et dans les commerces de boissons à grande échelle, ils disparaissent souvent avant qu'un consommateur n'achète la harasse ou bien ils sont endommagés.

Etant donné que les boissons sont consommées directement à partir de la harasse pour bouteilles, par exemple sur un chantier ou dans la nature, les capsules des bouteilles sont fréquemment jetées sur le sol. En effet, les harasses connues ne possèdent en tout cas aucun espace pour la récolte des capsules et analogues.

L'invention a pour objet de remédier à ces inconvénients et de créer une harasse qui offre un plus grand nombre de possibilités telles que le fait de pouvoir offrir en toute sécurité des gadgets ou d'autres objets, et/ou la possibilité de récolter des capsules ou analogues.

Cet objet est réalisé conformément à l'invention par le fait que la harasse pour bouteilles est munie d'au moins un petit bac disposé à l'extérieur des compartiments précités pour des bouteilles.

Ce petit bac peut être utilisé aussi bien pour y insérer des objets à fournir aux utilisateurs que pour récolter des déchets tels que des capsules.

De préférence, ce petit bac possède un sommet ouvert.

De préférence également, ce petit bac est prévu à l'intérieur de la harasse pour bouteilles.

Etant donné que la harasse pour bouteilles possède une poignée centrale sous forme d'un étrier inversé, comme cela est fréquemment le cas, on dispose souvent de place pour un petit bac de ce type entre les branches de la poignée dressées sur le fond, et le petit bac est placé à cet endroit.

Le petit bac peut être réalisé en une seule pièce avec le reste de la harasse pour bouteilles, par exemple via des éléments dressés, mais de préférence le petit bac ne présente pas un élément séparé qui est inséré, de préférence de manière amovible, dans un espace ménagé à l'intérieur de la harasse pour bouteilles.

Dans le but de mieux indiquer les caractéristiques de l'invention, on représente ci-après, à titre d'exemple,

sans aucun caractère limitatif, une forme de réalisation préférée d'une harasse pour bouteilles selon l'invention en se référant aux dessins annexés dans lesquels:

- 5 la figure 1 représente une vue en perspective d'une harasse pour bouteilles, selon l'invention, comprenant un petit bac amovible, avant l'insertion de ce dernier;
- 10 la figure 2 représente une vue prise le long de la ligne II-II en figure 1, dans l'état dans lequel le petit bac a été inséré;
- 15 la figure 3 représente une vue prise le long de la ligne III-III en figure 1, dans l'état dans lequel le petit bac a été inséré;
- 20 la figure 4 représente une vue prise le long de la ligne IV-IV en figure 2;
- 25 la figure 5 représente une vue en perspective d'une autre forme de réalisation possible d'un petit bac pour une harasse pour bouteilles selon l'invention;
- 30 la figure 6 représente une vue prise le long de la ligne VI-VI en figure 5;
- 35 la figure 7 représente une vue prise le long de la ligne VII-VII en figure 6.
- 40 La harasse pour bouteilles représentée dans les figures 1 à 4 est réalisée en une matière synthétique et elle comprend un fond rectangulaire 1 obtenu via un cloisonnage, et quatre parois latérales dressées 2, plus précisément deux parois latérales s'étendant en direction longitudinale et deux parois latérales s'étendant en direction transversale, qui peuvent être réalisées sous forme de doubles parois et/ou qui peuvent être munies de colonnes de renforcement.
- 45 La harasse pour bouteilles est subdivisée en compartiments 4 pour des bouteilles 5 via des éléments de séparation 3 dressés sur le fond 1. Ces éléments de séparation 3 peuvent être des tenons ou ce que l'on appelle des broches, mais dans l'exemple représenté, il s'agit de cloisons.
- 50 Au fond 1 et/ou aux éléments de séparation 3, se raccorde une poignée 6 qui est disposée au milieu de l'espace interne de la harasse pour bouteilles. Cette poignée 6 se présente sous la forme d'un étrier inversé qui s'étend dans un plan de symétrie longitudinal de la harasse, par conséquent en direction verticale et parallèlement à une paroi latérale 2 s'étendant en direction longitudinale, et qui aboutit légèrement en dessous du bord supérieur de la harasse pour bouteilles.
- 55 En dessous de la poignée 6, on ne peut bien entendu pas placer de bouteilles, si bien qu'à cet endroit, des éléments de séparation 3 ne sont pas nécessaires. En outre, pour des raisons liées à la technique de moulage par injection, l'espace 7 ménagé en dessous de la poignée 6 doit être libre et, de plus, être ouvert dans sa partie inférieure.
- Par conséquent, en dessous de la poignée 6, un espace libre 7 subsiste, qui débouche dans sa partie inférieure sur une ouverture pratiquée dans le fond 1.

Dans l'exemple représenté, cet espace 7 forme un boîtier plat. A ses extrémités, cet espace 7 est délimité par les bords inférieurs des branches de la poignée 6 en forme d'étrier et cet espace est limité latéralement de part et d'autre par une paire de cloisons se raccordant l'une à l'autre et orientées parallèlement aux parois latérales 2 s'étendant en direction longitudinale.

Ces paires de cloisons forment ainsi les parois latérales dressées 9 de l'espace 7, s'étendant en direction longitudinale. Par le fait que chacune des cloisons possède un bord supérieur évidé, les parois latérales précitées 9 présentent, dans leur partie médiane, face à une cloison transversale, un sommet tel que représenté entre autres en figure 4.

Conformément à l'invention, un petit bac 6 ouvert dans sa partie supérieure vient s'insérer de manière amovible dans l'espace 7.

Ce petit bac 10, qui est réalisé de préférence également en une matière synthétique, forme un boîtier plat et possède une section transversale approximativement rectangulaire dont la largeur correspond à l'écartement entre les parois latérales 9 et dont la longueur correspond approximativement à l'écartement entre les parties inférieures de la poignée 6.

La hauteur du petit bac 10 est supérieure à la hauteur des sommets des parois latérales 9.

Ce petit bac 10 comporte ainsi un fond 11 qui est muni d'ouvertures 12, deux petites parois latérales dressées 13 s'étendant en direction transversale et deux parois latérales plus larges 14, pratiquement rectangulaires et planes, s'étendant en direction longitudinale.

Les deux parois latérales 14 sont munies, à la même hauteur, sur leurs côtés externes, d'arêtes saillantes qui sont réalisées, dans l'exemple représenté, par des nervures 15 qui permettent l'encliquetage du petit bac 10 dans l'espace 7 et qui, lorsque le petit bac 10 se trouve dans sa position normale dans l'espace 7, sont disposées juste au-dessus des bords supérieurs des parois latérales 9, comme représenté dans les figures 3 et 4.

Ces nervures 15 peuvent former, comme représenté, un V inversé dont la forme épouse celle du sommet des parois latérales 9.

Juste au-dessus des petites parois transversales 13 du petit bac 10, lorsque ce dernier se trouve dans sa position précitée, les deux branches de la poignée 6 en forme d'étrier s'épaississent en se rapprochant l'une de l'autre, si bien que l'on obtient des butées pour le petit bac 10.

Ainsi, le petit bac 10 ne peut être retiré par le haut hors de l'espace 7.

Par conséquent, l'insertion du petit bac 10 doit avoir lieu via le côté inférieur à travers l'ouverture 8 pratiquée dans le fond 1.

Le petit bac 10 est inséré à travers cette ouverture 8, avec son ouverture dirigée vers le haut, comme indiqué par la flèche F1 en figure 1, jusqu'à ce que les nervures 15 viennent s'encliquer par-dessus les bords

supérieurs des parois latérales 9 de l'espace 7. Lors de l'insertion, les parois latérales 14 de ce petit bac 10, s'étendant en direction longitudinale, vont subir une légère déformation élastique temporaire jusqu'à ce que les nervures 15 se retrouvent au-dessus des parois latérales 9.

Pour retirer le petit bac 10, on doit procéder de la manière inverse. Ce petit bac 10 est légèrement resserré par pincement dans sa partie supérieure et est retiré par le bas.

Le petit bac 10 peut être utilisé pour toutes sortes d'objets, par exemple pour la collecte de capsules, le petit bac 10 étant vidé ou remplacé par un nouveau petit bac dans l'installation de lavage de la brasserie. Grâce aux ouvertures 12 pratiquées dans le fond 11, de l'eau ne séjourne pas dans le petit bac au cours du lavage de la harasse.

Dans le petit bac 10, on peut également placer des gadgets ou des petits cadeaux ou encore de la documentation ou analogues que l'on offre aux consommateurs.

En particulier, on peut insérer dans le petit bac 10 un CD. Grâce à la poignée 6, ce CD ne peut être en pratique retiré du petit bac 10. Le petit bac 10 contenant le CD ne peut être retiré que via le fond 1, ce qui peut difficilement être réalisé sans être vu dans un magasin.

Lorsque le petit bac 10 est destiné à contenir un CD 16, il peut être réalisé comme représenté dans les figures 5 à 7, le petit bac 10 lui-même pouvant servir d'élément d'un porte-CD modulable.

La section transversale horizontale du petit bac 10 est légèrement différente de telle sorte que la première paroi latérale 14, s'étendant en direction longitudinale, est munie, le long de ses bords dressés, d'un retrait 17, qui forme une petite rainure, tandis que l'autre paroi latérale 14 s'étendant en direction longitudinale est munie le long de ses bords dressés d'une nervure correspondante 18 présentant à son extrémité un épaississement dont la forme épouse celle de la petite rainure.

Les ouvertures 10 pratiquées dans le fond 11 du petit bac 10 peuvent être omises; dans ce cas, uniquement sur une seule paroi latérale 14, on prévoit des nervures 5, plus précisément deux nervures inclinées 15 à la place d'une seule nervure en V, et en dessous, une nervure horizontale qui, lorsque les nervures précitées viennent s'encliquer par-dessus une paroi latérale 9, est située contre le bord supérieur d'un évidemment pratiqué dans cette paroi latérale 9.

Les nervures 18 d'un petit bac 10 peuvent venir s'encliquer dans les retraits 17 ou bien les nervures et les retraits peuvent coulisser l'un dans l'autre dans leur direction longitudinale.

Sur le côté de l'extrémité ouverte du petit bac 10, les deux nervures 18 sont reliées l'une à l'autre par un bord 19 qui s'étend le long de cette extrémité ouverte et qui forme une butée lors du coulistement mutuel des nervures 18 et des retraits 17.

Ce coulistement mutuel ou cet encliquetage a lieu

bien entendu après avoir retiré les petits bacs 10 des harasses pour bouteilles. Par la suite, les petits bacs 10 sont normalement placés à l'horizontale, avec leur extrémité ouverte orientée vers l'avant, et sont superposés jusqu'à ce que l'on obtienne une tour, comme représenté dans les figures 6 et 7 dans lesquelles on représente, à l'aide d'une ligne en points et en traits, un second petit bac 10 fixé à un premier.

Le bac 10 représente une valeur ajoutée pour la harasse pour bouteilles et permet d'offrir d'une manière simple des gadgets ou d'autres objets de manière conjointe ou non avec le petit bac 10, ces gadgets ou ces objets étant protégés par le petit bac 10.

La présente invention n'est limitée en aucune façon à la forme de réalisation décrite ci-dessus et représentée dans les figures; une harasse pour bouteilles de ce type peut être réalisée dans différentes variantes sans sortir du cadre de l'invention.

En particulier, l'espace 7 pour le petit bac 10 ne doit pas nécessairement être placé en dessous de la poignée 6. Un petit bac ou un accessoire en forme de petit bac 10 peut également venir s'insérer dans un autre espace, par exemple à côté de la poignée 6 vu dans la direction longitudinale de la harasse pour bouteilles.

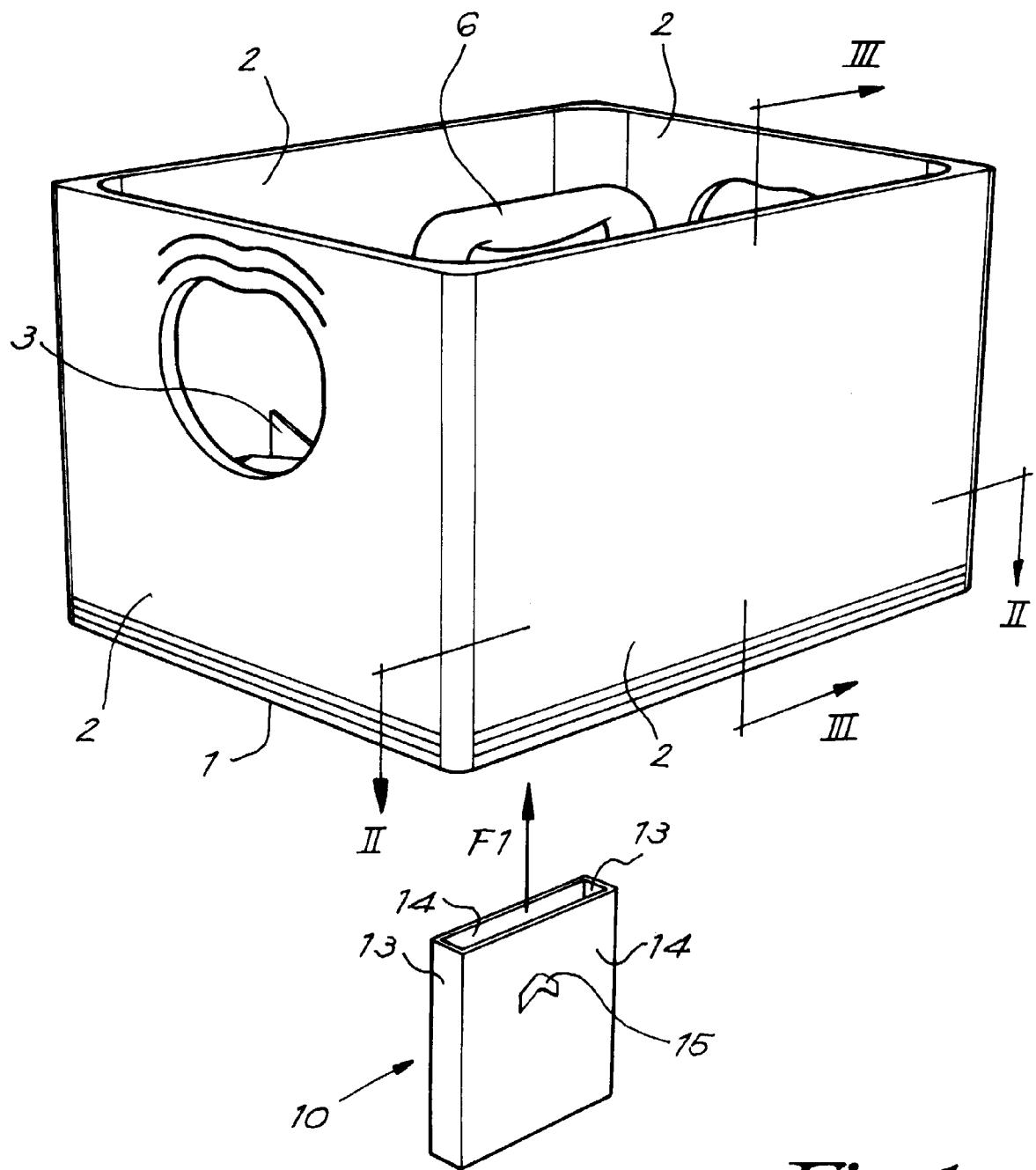
Les parois dressées du petit bac 10 ne doivent pas nécessairement être pleines ou planes. Elles peuvent également être munies d'ouvertures.

Le petit bac 10 ne doit pas nécessairement venir s'encliquer entre des parois dressées. Il pourrait également y être collé ou accroché.

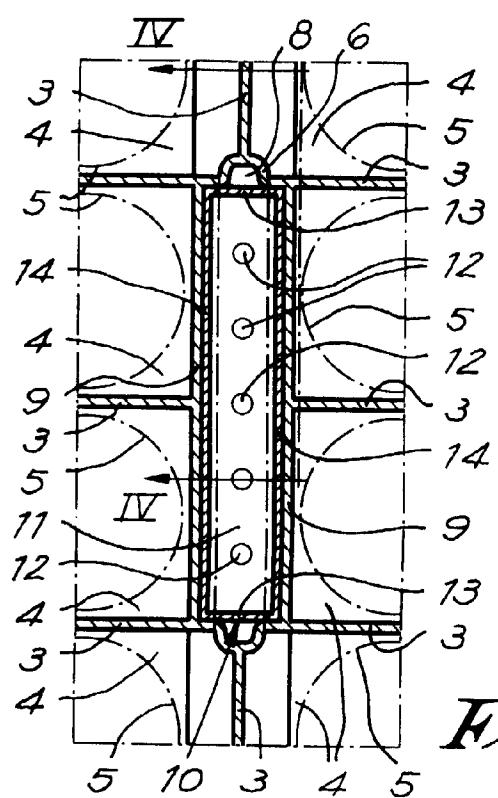
Dans le cas où le petit bac est utilisé pour contenir un gadget ou un objet, on pourra appliquer un couvercle sur le petit bac ouvert dans sa partie supérieure.

## Revendications

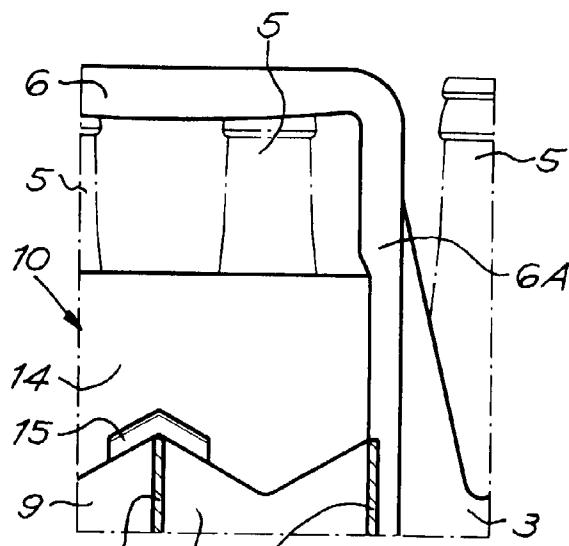
1. Harasse pour bouteilles, qui comprend un fond (1), des parois latérales dressées (2) et des éléments de séparation dressés (3) qui forment des compartiments (4) pour des bouteilles (5), caractérisée en ce qu'elle est munie d'au moins un petit bac (10) situé à l'extérieur des compartiments précités (4) destinés à des bouteilles (5).
2. Harasse pour bouteilles selon la revendication 1, caractérisée en ce que le petit bac (10) possède un sommet ouvert.
3. Harasse pour bouteilles selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que ce petit bac (10) est prévu dans son espace interne.
4. Harasse pour bouteilles selon la revendication 3, caractérisée en ce qu'elle possède une poignée centrale (6) sous la forme d'un étrier inversé, le petit bac (10) étant disposé entre les branches de cette poignée (6).
5. Harasse pour bouteilles selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce que le petit bac (10) est un élément séparé qui est inséré dans un espace (7) ménagé à l'intérieur de la harasse pour bouteilles.
6. Harasse pour bouteilles selon la revendication 5, caractérisée en ce que le petit bac (10) est inséré de manière amovible dans l'espace (7).
7. Harasse pour bouteilles selon la revendication 6, caractérisée en ce que le petit bac (6) est encliqueté.
8. Harasse pour bouteilles selon la revendication 6 ou 7, caractérisée en ce que cet espace (7) débouche sur le fond (1) avec une ouverture (8).
9. Harasse pour bouteilles selon les revendications 7 et 8, caractérisée en ce que l'espace (7) est entre autres délimité par deux parois latérales dressées (9) s'étendant en direction longitudinale qui sont constituées par des éléments de séparation (3) et le petit bac (6) comprend des arêtes ou des nervures (15) faisant saillie par rapport aux deux parois latérales (14), qui peuvent venir s'encliquer par-dessus le bord supérieur des parois latérales dressées précitées (9) s'étendant en direction longitudinale.
10. Harasse pour bouteilles selon l'une quelconque des revendications 6 à 9, caractérisée en ce que le petit bac (10) forme un boîtier plat et possède, sur ses deux parois latérales (14), des éléments complémentaires (17 et 18) orientés en hauteur, qui permettent d'obtenir une liaison par coulissolement ou par encliquetage de la première paroi latérale (14) d'un petit bac (10) avec l'autre paroi latérale d'un deuxième petit bac (10).
11. Harasse pour bouteilles selon la revendication 10, caractérisée en ce qu'une paroi latérale (14) du petit bac (10) est munie d'un retrait (17) le long des deux bords dressés, tandis que l'autre paroi latérale (14) est munie de deux nervures (18) venant s'insérer dans les retraits (17).



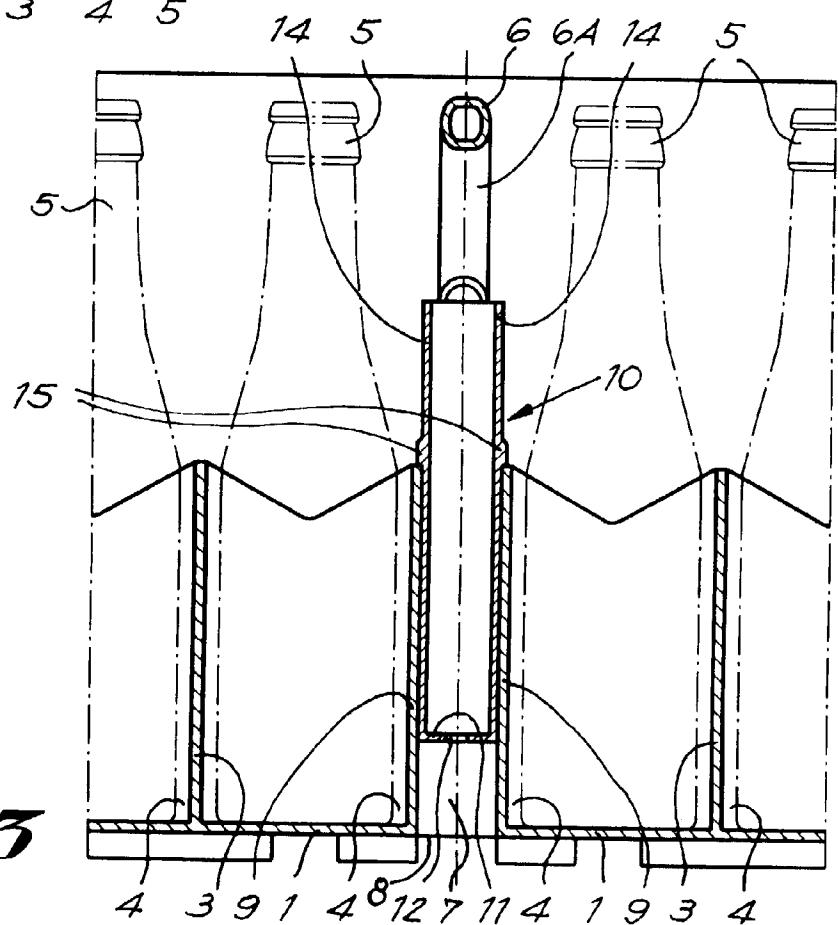
*Fig. 1*



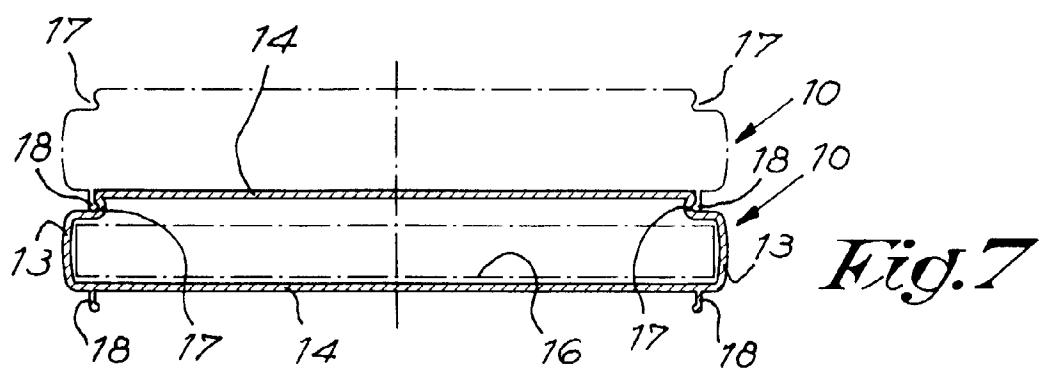
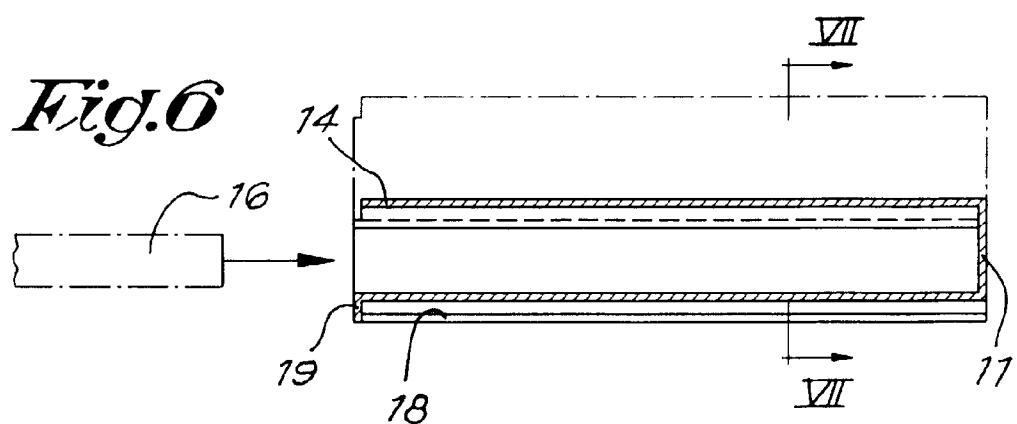
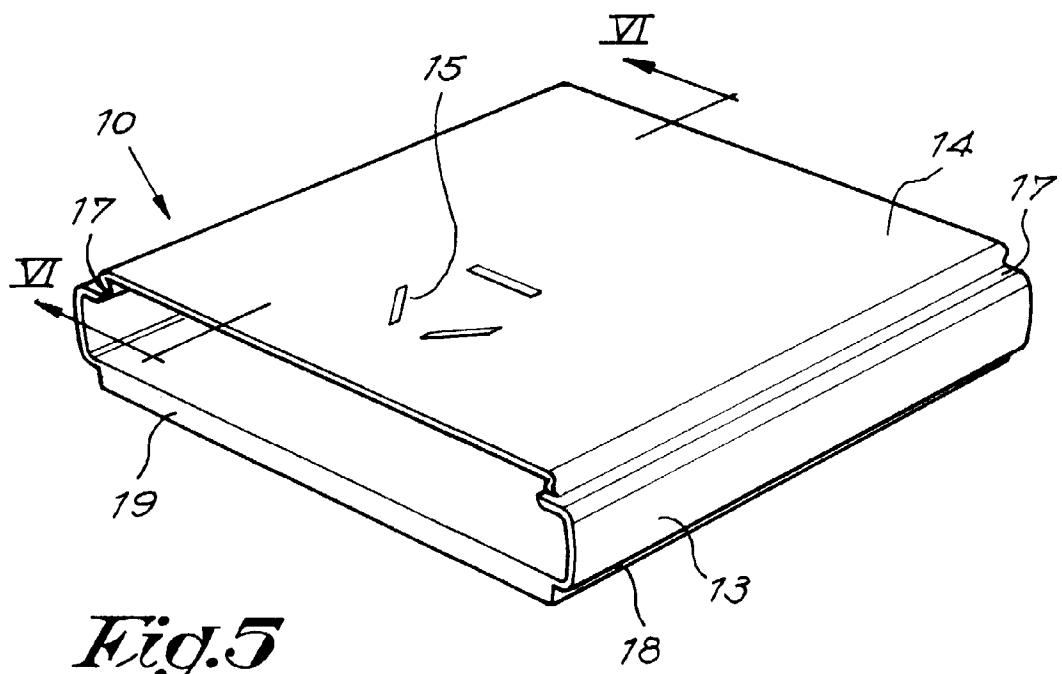
*Fig. 2*



*Fig. 4*



*Fig. 3*





Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 98 20 1326

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	DE 94 08 246 U (KRAFT) 21 juillet 1994 * page 9, ligne 13 - ligne 24; figures 1,6-8 *	1-3,5,6	B65D1/24
X	DE 90 05 618 U (STORMANNS) 2 août 1990 * page 9, ligne 25 - page 10, ligne 4; figures 5,6 *	1	
X	DE 88 09 039 U (WERITZ) 8 septembre 1988 * page 4, ligne 17 - page 5, ligne 15; figures 1,5 *	1	
A	DE 29 15 981 A (STUCKI) 6 novembre 1980 * page 6, ligne 17 - page 7, ligne 26; figures 1,2 *	4,8,9	
A	WO 93 24797 A (KOUWENBERG) 9 décembre 1993 * revendication 1; figures 1,9 *	10,11	
-----			
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)			
B65D			
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	29 juillet 1998	Newell, P	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			